



www.neoclean.com

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Gamme Grand Public

Révision :

Date : 04/03/2008

Remplace :

### Producteur

**Technico Chimie Auto sa**  
ZA Les Marchais  
28480 Luigny - France  
Tél : +33 (0) 237 29 50 50  
Fax : +33 (0) 237 29 55 00

### Distributeur Responsable

**Technico Chimie Auto sa**  
ZA Les Marchais  
28480 Luigny - France  
Tél : +33 (0) 237 29 50 50  
Fax : +33 (0) 237 29 55 00

### 1. Identification du produit et de la société

**Identification de la société** : Voir producteur.

**Nom commercial** : NEOCLEAN « Détaillant Résines et Colles »

**Type de produit** : Détaillant en Aérosol de 125 ml.

**Usage** : Domestique, industriel.

### 2. Identification des dangers

Ce produit est classé: Extrêmement inflammable.

Risque d'effets irritants pour la peau.

Risque d'effet sensibilisant pour la peau. La préparation peut également être irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Autres données :**

récipient sous pression

### 3. Informations sur les composants

*Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.*

**Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

**Autres substances apportant un danger :**

EINECS	CAS	CE	NOM	SYMBOLE	PHRASES	VALEURS
	92456-94-5	296-273-0	Dioléate N-alkyl propylène diamine propoxylée	Xi, N	R 38 41 50	0 = < x% < 2.5
	8028-48-6	232-433-8	Extrait d'orange	Xn, N	R 10 65 38 43 50/53	25 = < x% < 50

**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

EINECS	CAS	CE	NOM	SYMBOLE	PHRASES	VALEURS
	68439-45-2		Alcool gras éthoxylé 2-5 OE en solution dans l'eau (90%)	Xi	R 41	0 = < x% < 2.5

**Autres substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle :**

EINECS	CAS	CE	NOM	SYMBOLE	PHRASES	VALEURS
601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	Butane	F+	R 12	10 = < x% < 25
603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	Alcool éthylique	F	R 11	25 = < x% < 50

### 4 – Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologue, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DETACHANT RESINES & COLLES

Gamme Grand Public

Révision :

Date : 04/03/2008

Remplace :

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

**5 – Mesures de lutte contre l'incendie.**

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

**Moyen d'extinction approprié :**

Les mousse spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel.**

Attention à l'accumulation de vapeurs inflammables

**Précautions individuelles :**

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**7 – Manipulation et stockage.**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

**Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

**Prévention des incendies :**

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

**Équipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### DETACHANT RESINES & COLLES

Gamme Grand Public

Révision :

Date : 04/03/2008

Remplace :

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### 8 – Contrôle de l'exposition / Protection individuelle.

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

**Mesures d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

France	VME ppm	VME mg/m3	VLE ppm	VLE mg/m3	Notes	TMP N°
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
106-97-8	800	1900	-	-	-	-

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006) :**

Allemagne/AGW	VME ml/m3		Dépassement	Remarques	
64-17-5	500		2(II)	DFG. Y	
106-97-8	1000	2400	4(II)	DFG	
ACGIH/TLV	TWA ppm	STEL	Ceiling	Définition	Critères
64-17-5	1000	-	-	-	-
106-97-8	1000	-	-	-	-

**Protection respiratoire :**

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtres anti-gaz (combinés et ventilation assistée):

**Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Type de gants conseillé :

- Caoutchouc Butyle
- Néoprène

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

#### 9 – Propriétés physiques et chimiques.

**Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation : non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair < 0°C. et Eb <= 35°C.

Pression de vapeur : Supérieure à 300kPa (3 bar).

Densité : < 1

Hydrosolubilité : Insoluble.

**Autres informations:**

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### DETACHANT RESINES & COLLES

Gamme Grand Public

Révision :

Date : 04/03/2008

Remplace :

#### 10 – Stabilité et réactivité.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

**Conditions à éviter :**

température élevée supérieure à 50°C. Source d'étiollement ou d'ignition.

**Matières à éviter :**

acides ou bases pouvant attaquer le boîtier, humidité excessive pouvant entraîner une corrosion extérieure

#### 11 - Informations toxicologiques.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal pendant une durée ne dépassant pas quatre heures provoque une inflammation importante qui persiste vingt-quatre heures au moins.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir la possibilité, chez certains sujets prédisposés, d'une réaction de sensibilisation en cas de contact cutané.

#### 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Écotoxicité :**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 13 - Considérations relatives à l'élimination.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(s) étiquette(s) sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

#### 14 - Informations relatives aux transports.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

UN1950=AÉROSOLS

ARD/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo
	2	5F	-	2.1	-	LQ2	190-327-625



IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo
	SP63	SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 959

IATA	Classe	2°Etiq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A153
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	-

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### DETACHANT RESINES & COLLES

Gamme Grand Public

Révision :

Date : 04/03/2008

Remplace :

#### 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

**Classement de la Préparation :**



Irritant



Dangereux pour l'environnement



Extrêmement inflammable

**Contient du : EXTRAIT D'ORANGE**

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

**R 50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**R 43** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**R 38** Irritant pour la peau.

**R 12** Extrêmement inflammable.

**S 16** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**S 2** Conserver hors de la portée des enfants.

**S 23** Ne pas respirer les aérosols.

**S 24** Éviter le contact avec la peau.

**S 29** Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**S 37** Porter des gants appropriés.

**S 46** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**S 61** Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

**S 13** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**S 51** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer.

Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

Pulvériser par brèves pressions.

Bien ventiler après usage.

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:**

Tableau N°65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Tableau N°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques, cycliques saturés, insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools; glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide, diméthylacétamine; acétonitrile, propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

**Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 90/7/2006):**

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- 15% ou plus, mais moins de 30% de : hydrocarbures aliphatiques
- parfums (LIMONENE)

#### 16 – Autres données.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

**R 10** Inflammable.

**R 11** Facilement inflammable.

**R 12** Extrêmement inflammable.

**R 38** Irritant pour la peau.

**R 41** Risque de lésions oculaires graves.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### DETACHANT RESINES & COLLES

Gamme Grand Public

Révision :

Date : 04/03/2008

Remplace :

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

*Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.*

*DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.*

Fin du document